

Bonjour,

“Pour info, j'ai écrit à la SNCF il y a qq semaines car je souffre de plus en plus dans les transports et je demandais à la SNCF de prendre en considération cette problématique qu'est l'EHS car la puissance du wifi dans les gares est intolérable et dans les trains avec tous les objets connectés et la proximité des antennes c'est l'horreur.

et voici la réponse que j'ai reçue, en attachée

il faut peut être que l'on s'y mette tous...

très bonne journée

Jacqueline



Service relation client SNCF  
62973 ARRAS Cindex 9

Madame JACQUELINE

Le : 06/06/2016  
Réf : 9749241  
(Référence à rappeler pour tout courrier concernant ce dossier)

Pour effectuer le suivi de votre réclamation, composez le 098 098 36 35 (Numéro non surtaxé) et saisissez le code 31.

Madame,

Dans votre lettre du 28 avril 2016, adressée au Président du Directoire de SNCF, vous faites part de vos remarques à propos des ondes électro-magnétiques.

Après une analyse de votre situation, j'ai le regret de vous informer qu' il n'est pas envisagé à court terme de dédier des voitures pour les voyageurs électro-sensibles. Il s'agit là d'un sujet d'opinion, pour lequel des principes de précaution sont préconisés, mais il existe une incertitude juridique sur l'utilisation des produits à émission d'ondes électromagnétiques, dans les lieux publics. Sans modification des textes législatifs, SNCF ne peut imposer une conduite aux voyageurs. Cependant, le Pôle Ingénierie de l'Entreprise travaille sur ces différents sujets et des expérimentations ont cours afin d'enrichir les connaissances sur ces questions.

Pour vous informer personnellement, une équipe d'experts SNCF est à votre disposition au 3635 (Service 0,40 €/min + prix appel), en Gares et en Boutiques. Des précisions complémentaires sont également disponibles sur le site [voyages-sncf.com](http://voyages-sncf.com).

SNCF vous assure de son écoute pour l'organisation et la réalisation de vos voyages.

Avec toute notre attention,

  
**Mary ROPARTZ**  
Votre Conseillère Client